



Finale 2026
REMIREMONT
coupe de France des RALLYES

RÈGLEMENT
PARTICULIER



ADRESSES

Organisateur

Ligue Grand Est du Sport Automobile

Maison Régional des sports – 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

Organisateur Administratif

Association Sportive Automobile Club Vosgien – ASAC Vosgien

BP90022 - 88340 LE VAL D'AJOL

Organisateurs techniques

Association Sportive Automobile de Mirecourt – ASA Mirecourt

272 rue de Lorraine – 88150 THAON-LES-VOSGES

Association Sportive Automobile des Vallées – ASA des Vallées

Espace Social St Romaric 5, place du batardeau - 88200 REMIREMONT

Vérifications Administratives – Accueil des officiels et Commissaires

Palais des Congrès – 1 place du Champ de Mars – 88200 REMIREMONT

Vérifications techniques – vérifications finales

Groupe JMJ – Concession PEUGEOT Remiremont

15 rue du Vélodrome – 88200 SAINT-ÉTIENNE-LES-REMIREMONT

P.C. Course, Collège des Commissaires Sportifs, Classements, Géolocalisation

14 rue des prêtres – 88200 REMIREMONT

Salle de Presse

A définir

Podiums de départ et d'arrivée – remise des prix

Mairie de REMIREMONT

2 Place Christian PONCELET – 88200 REMIREMONT

Parc fermé, parc de regroupement et parc fermé final

Quartier Abbatial

Place Christian PONCELET – Place Henri UTARD – Place KENNEDY – Place MESDANES – Rue des écoles – Rue du général HUMBERT - Square du 170^{ème} R.I. – 88200 REMIREMONT

Parc d'assistance

MAUFFREY ACADEMY - 27 avenue de Lattre de Tassigny – 88510 ELOYES

Affichage officiel numérique – tableau d'informations

Patrick Soft

Parc remorques

GVA Agencement – 10 Zone de la Plaine – 88510 ELOYES

Village des ligues

Palais des Congrès – 1 place du Champ de Mars – 88200 REMIREMONT

Site Officiel de la Finale

<https://www.finaledesrallyes2026.com>



PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 07 septembre 2026	18h00	Parution du règlement	www.finaledesrallyes2026.com
Lundi 14 septembre 2026		Ouverture des engagements	www.finaledesrallyes2026.com
Lundi 28 septembre 2026	Minuit	Clôture des engagements auprès des ligues	
Lundi 05 octobre 2026	Minuit	Clôture réception des engagements	
Vendredi 09 octobre 2026	12h00	Publication de la liste des engagés	www.finaledesrallyes2026.com
	18h00 à 21h00	Mise à disposition du roadbook Pré-vérification administratifs obligatoires	Palais des Congrès Place du Champ de Mars - REMIREMONT
Samedi 10 octobre 2026	08h00 à 12h00	Mise à disposition du roadbook Pré-vérification administratifs obligatoires	Palais des Congrès Place du Champ de Mars – REMIREMONT
	08h30 à 20h00	1 ^{ère} session de reconnaissance, jour 1	(Cf. article 6.2. 1P)
Dimanche 11 octobre 2026	08h30 à 16h00	1 ^{ère} session de reconnaissance, jour 2	(Cf. article 6.2. 1P)
Mardi 13 octobre 2026	18h00 à 21h00	Mise à disposition du roadbook Pré-vérification administratifs obligatoires	Palais des Congrès Place du Champ de Mars – REMIREMONT
Mercredi 14 octobre 2026	08h00 à 12h00	Mise à disposition du roadbook Pré-vérification administratifs obligatoires	Palais des Congrès Place du Champ de Mars – REMIREMONT
	08h30 à 20h00	2 ^{ème} session de reconnaissance, jour 1	(Cf. article 6.2. 1P)
	17h00	Ouverture du parc d'assistance	MAUFFREY ACADEMY Avenue de Lattre de Tassigny - ELOYES
Jeudi 15 octobre 2026	08h00 à 15h00	2 ^{ème} session de reconnaissance, jour 2	(Cf. article 6.2. 1P)
	8h00	Ouverture pré-contrôle technique séance d'essais	REMIREMONT
	08h30 à 12h00	Séance d'essais (Shakedown)	REMIREMONT
	13h00 à 16h30	Séance d'essais (Shakedown)	REMIREMONT
	14h00 à 21h00	Vérifications Administratives et Techniques obligatoires Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives	Groupe JMJ – Peugeot Rue du vélodrome – ST-ETIENNE-LES-RT
Jeudi 15 octobre 2026	14h30 à 21h30	Mise en place parc fermé à l'issue des vérifications	Place C. PONCELET - REMIREMONT
	14h30	Accueil des Officiels	Palais des Congrès

	14h30	Ouverture salle de Presse	Place du Champ de Mars – REMIREMONT
	17h00	Conférence de Presse	A définir
	18h30	Inauguration Village des Ligues	Place C. PONCELET - REMIREMONT
	18h30	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Palais des Congrès – REMIREMONT Rue des prêtres – REMIREMONT
	19h30	Briefing des Officiels et véhicules d'encadrement	Rue des prêtres – REMIREMONT
	23h00	Publication de la liste des concurrents admis au départ section 1 (P1)	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr
		Publications des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} ÉTAPE section 1 (P1)	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr
Vendredi 16 octobre 2026	07h45	Départ de la 1 ^{ère} Étape, 1 ^{ère} section (P1)	Rue des écoles – REMIREMONT
	14h00	Publication des heures et ordre de Départ de la 2 ^{ème} section	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr
	14h30	Départ de la 2 ^{ème} section	Rue des écoles – REMIREMONT
	17h48	Arrivée de la 1 ^{ère} Étape	Place C. PONCELET - REMIREMONT
	23h30	Publication des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} Étape, 3 ^{ème} section	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr
Samedi 17 octobre 2026	08h00	Départ de la 2 ^{ème} Étape, 3 ^{ème} section	Rue des écoles – REMIREMONT
	13h29	Départ de la 4 ^{ème} section	Rue des écoles – REMIREMONT
	17h30	Cérémonie de passation Finale 2027	Place C. PONCELET – REMIREMONT
	18h15	Arrivée du Rallye Entrée parc fermé Publication des résultats Remise des prix au Podium	Place C. PONCELET - REMIREMONT
		Vérifications finales Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC	Groupe JMJ – Peugeot Rue du vélodrome – ST-ETIENNE-LES-RT

ARTICLE 1P. ORGANISATION

La **Fédération Française du Sport Automobile**, La **Ligue Grand Est du Sport Automobile**, l'**Association Sportive Automobile Club Vosgien** en qualité d'organisateur administratif, l'**Association Sportive Automobile de Mirecourt** et l'**Association Sportive Automobile des Vallées** en qualité d'organisateur techniques, organisent du 15 au 17 octobre 2026, avec le concours de la **Ville de REMIREMONT**, de la **Communauté de Communes Portes des Vosges Méridionales**, du **Département des Vosges**, de la **Région Grand Est**, ainsi que de toutes les communes traversées par le rallye, la

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le numéro 55 en date du 01/09/2026 et a reçu le permis d'organisation numéro 672 de la part de la FFSA en date du 01/09/2026.

Comité d'Organisation

M. Gilbert HORALA

Membres :

Président de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

BERTIN Jean-Claude, BILDE Jean-Marc, GALLAIRE Christophe, JACQUOT Alain, MARTIN Jean-Michel, MEUNIER Franck, NASAZZI Delphine, NASAZZI François, PIERRAT Emmanuel, REMY Franck, REMY Paul-Émile, SCHAEFFER Michel.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la Fédération Française du Sport Automobile.

Secrétariat du rallye :

ASAC Vosgien BP90022 88340 LE VAL D'AJOL jusqu'au 08 Octobre 2026.

A compter du 09 octobre 2026 Palais des Congrès – 2 place du Champ de Mars 88200 REMIREMONT.

Envoi des engagements :

ASA MIRECOURT, chez M. Franck REMY, 272 rue de Lorraine 88150 THAON-LES-VOSGES.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Marie-Line EYERMANN	licence n°211680/ 0313
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Hervé BESSON	licence n°15182/ 0509
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert GIRAUD	licence n°4864/ 0701
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX	licence n°9434/ 0403
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE	licence n°6560/ 1504
Directeurs de Course adjoint	Gérard PLISSON	licence n°12983/ 0410
PC Course – Directeur de Course ES	Véronique DUPAYS	licence n°30612/ 0323
PC Course – Directeur de Course ES	Delphine NASAZZI	licence n°11063/ 0314
PC Course – Directeur de Course ES	Thierry STOECKLE	licence n°3500/ 0305
Médecin Chef	Dr Claude MEISTELMAN	licence n°21965/ 0354
Coordinateur des secours au PC	Didier VINCENT	
Départ ES – Directeur de Course	Franck MADER	licence n°187564/ 0323

Départ ES – Directeur de Course	Olivier DEVAUX	licence n°1751/ 0314
Départ ES – Directeur de Course	Jean-Christophe OUDIN	licence n°236865/ 0314
Départ ES – Directeur de Course	Jean-Marc DELOY	licence n°6830/ 0409
Départ ES – Directeur de Course Adjoint	Jacky LEPEULE	licence n°13663/ 0411
Départ ES – Directeur de Course Adjoint	David CLAUDE	licence n°221403/ 0308
Départ ES – Directeur de Course Adjoint	Jean-Jacques SICHLER	licence n°17673/ 0323
Départ ES – Directeur de Course Adjoint	Alain ANGELMANN	licence n°214977/ 0302
Commissaire technique délégué FFSA	Michel PETETIN	licence n°217737/ 0409
Commissaire technique Adjoint	Christian BONIN	licence n°1188/ 0318
Commissaire technique Adjoint	Daniel HAEFFELIN	licence n°12679/ 0322
Commissaire technique	Denis DERCHE	licence n°33547/ 0314
Commissaire technique	Emile TENA	licence n°124058/ 0305
Commissaire technique	Michel SALTZMANN	licence n°15471/ 0305
Commissaire technique	Michel LORRAIN	licence n°105082/ 0302
Commissaire technique	Marc BACHOFFNER	licence n°232414/ 0323
Commissaire technique	Marc CHARBONNEAU	licence n°47435/ 0322
Commissaire technique	Raphaël DIPPET	licence n°33491/ 0322
Commissaire technique	Michaël PIAI	licence n°50135/ 0322
Commissaire technique	Roger COLIBERT	licence n°59209/ 0302
Commissaire technique	Rémi DARDARD	licence n°329640/ 0325
Commissaire technique	Hervé CUNY	licence n°0305/33001
Secrétaire commissaire technique	Marie-Christine HAEFFELIN	licence n°12681/ 0323
Directeur de Course délégué au parc fermé, regroupement et repositionnement	Frédéric DUMAS	licence n°188349/ 0308
Directeur de Course délégué au parc d'assistance	Pascal FAIVRE	licence n°18024/ 0323
Chargé des Relations Avec les Concurrents resp.	Marc ANTOINE	licence n°315699/ 0308
Chargé des Relations Concurrents adjoint	Jocelyne ANGELMANN	licence n°233639/ 0302
Chargé des Relations Concurrents adjoint	Bernard VOGEL	licence n°25203/ 0302
Chargé des Relations Concurrents adjoint	Monique FRANCE	licence n°29181/ 0409
Juge de Faits	Gérald LAURENT	licence n°2310/ 0314
Juge de Faits	Régis LEGROS	licence n°126767/ 0315
Juge de Faits	Patrice COTTET	licence n°8012/ 0302
Juge de Faits	Roland GEREKE	licence n°350355/ 0323
Service Classement – Informatique	Patrick SOFT	

Liaisons Radio sur les ES	FASS TRANSMISSIONS
Géolocalisation	VDS
Speaker	Didier OHMER licence n°1905/ 0323 Stephane GRILLOT licence n°188726/ 0409
Responsable Presse	Frédéric DART licence n°120224/ 0325
Voiture Tricolore	Franck REMY licence n°17150/ 0305 François NASAZZI licence n°11062/ 0314
Voiture Autorité	Alain JACQUOT licence n°186296/ 0313 Jean-Michel MARTIN licence n°27433/ 0313 Jean-Marc BILDE licence n°5404/ 0305
Voiture Damier	Emmanuel PIERRAT licence n°130980/ 0314 Jean WAMBACH licence n°3030/ 0306

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels inscrits et participant à la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2026 sont déclarés compétents en tant que juges de faits pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITÉ

La Finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la FFSA.

Le vainqueur de la Finale sera le vainqueur de la Coupe de France des Rallyes 2026.

La date de fin de qualification est au 13 septembre 2026.

1.3P. PRÉ-VERIFICATIONS

Les pré-vérifications administratives seront effectuées obligatoirement à la prise du carnet d'itinéraire cf. programme-horaires.

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- permis de conduire Pilote et Copilote,
- licences en cours Pilote et Copilote,
- Passeport Technique de la voiture, attestation de prêt pour les locations.

Si nécessaire, des vérifications complémentaires seront effectuées lors de vérification techniques ; cf. programme-horaires.

Les vérifications techniques seront effectuées le jeudi 15 octobre 2026 ; cf. programme-horaires.

Chaque concurrent devra impérativement se présenter à l'heure prévue par sa convocation aux vérifications techniques. Les horaires des convocations seront disponibles sur le site officiel :

<https://www.finaledesrallyes2026.com>

Le déchargement des voitures se fera uniquement selon le plan qui sera communiqué et mis en disposition sur le site officiel, il sera interdit dans tout autre lieu. Parc à remorques cf. adresses.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Les pilotes qualifiés devront envoyer le bulletin d'engagement à leur ligue respective avant le lundi 28 septembre 2026 à minuit.

Ne seront prises en considération que les demandes d'engagement :

- parvenue dans les délais : clôture de réceptions des engagements le 07 octobre, cachet de la poste faisant foi,
- correctement remplies – EN LETTRES MAJUSCULES,
- accompagnées de l'ensemble des documents demandés,
- obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement 450€ hors géolocalisation, (Les concurrents qui souhaitent échanger leur chèque contre des espèces devront le préciser lors de l'envoi de leur engagement).

Les demandes incomplètes seront mises en attentes jusqu'à sa régularisation.

La liste des engagés sera consultable sur le site officiel de la Finale de la Coupe de France des rallyes 2026 :

<https://www.finaledesrallyes2026.com>

3.1.10P. Le nombre des engagés ne pourra pas dépasser le total des pilotes qualifiés tel que de décrit dans le document FFSA Coupe de France des rallyes 2026 en date du 29 mai 2026.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- les droits d'engagement sont fixés à 450€,
 - une participation de 65€ sera à ajouter aux droits d'engagement pour le système de géolocalisation.
- Les chèques seront à établir à l'ordre de l'ASAC Vosgien.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée en plus du montant des droits d'engagement et du montant de la géolocalisation, des documents suivants :

- Des renseignements du véhicule utilisé pendant les reconnaissances :
 - o modèle et marque,
 - o Numéro de plaque d'immatriculation.
- de la fiche de parc d'assistance remplie correctement et lisiblement,
- de la fiche de palmarès,
- de la fiche de caution du système de géolocalisation renseignée (chèque de caution de 300€ pas de CB, uniquement chèque ou espèce).

Les documents demandés sont disponibles sur le site officiel de la Finale de la Coupe de France des rallyes 2026 :

<https://www.finaledesrallyes2026.com>

3.2P. ÉQUIPAGES

Seul le pilote qualifié sera autorisé à piloter sur les épreuves spéciales.

S'il s'avère que ce n'est pas le cas, l'équipage sera exclu de la Finale de la Coupe de France des Rallyes par le Collège des Commissaires Sportifs.

Chaque pilote qualifié recevra lors des vérifications un bracelet de couleur identifié « PILOTE » et le copilote recevra un bracelet de couleur identifié « COPILOTE ». Ces bracelets devront être portés dès le CH H-10 départ de la première étape jusqu'à la fin du rallye après le podium d'arrivée. Des contrôles seront effectués lors des départs

des ES ou lors des points stop. Si les bracelets d'identification ne sont pas portés correctement ou s'il est constaté une fraude ou tentative de fraude alors l'exclusion sera prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs.

3.3P. ORDRE DE DÉPART – PLAQUES - NUMÉROS

L'ordre de départ pour la section n°1 de la 1^{ère} étape « prologue de repositionnement P1 » sera établi par la FFSA selon l'ordre prévu par le règlement standard des rallyes, et dans chaque groupe et classe, selon le nombre de points obtenu pour la qualification.

L'ordre de départ pour la section n°2 de la 1^{ère} étape sera établi selon le classement de la P1 (hors pénalités éventuelles, celles-ci étant ajoutées à la fin de la 1^{ère} étape cf. Art. 6.1.1P.

L'ordre de départ de la 2^{ème} étape sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée lors de la 1^{ère} étape, hors pénalités.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1P. Parc d'assistance

4.3.1.1P. Un seul parc d'assistance sera mis en place pour la Finale de la Coupe de France des rallyes 2026, cf. adresses.

Le parc sera ouvert à compter du mercredi 14 octobre 2026 à 17h00 et devra être libéré au plus tard le dimanche 18 octobre 2026 à 12h00.

Lors de leur arrivée, le responsable de l'équipe d'assistance des concurrents devra se présenter au responsable du parc avant l'installation :

- les emplacements seront attribués par l'organisateur,
- l'espace maximum sera de 60m² par voiture et de 40m² par voiture supplémentaire. Tous les concurrents souhaitant une surface complémentaire devront en faire la demande avec la feuille d'engagement 10€/m² selon la disponibilité de l'organisation,
- un seul véhicule d'assistance sera prévu par équipage. Il sera identifié par un sticker qui devra être collé sur le pare-brise du véhicule (N° du véhicule en plus),
- seul le catering aux membres de l'assistance est autorisé dans le parc d'assistance,
- les concurrents sont responsables des agissements de leurs accompagnants et assistance et ils peuvent être sanctionnés en cas d'infraction aux règles.

La vitesse dans le parc est limitée à 30 km/h, les concurrents devront respecter les sens de circulation imposés par l'organisateur.

4.3.1.4P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Les pénalités sont cumulatives. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.8P. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

4.9P. GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book du rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du Tracker Interactif et/ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye.

Afin de garantir une parfaite utilisation du système, chaque équipage devra suivre une formation en e-learning. Cette formation sera validée par un questionnaire en ligne. L'obtention de 100 % de bonnes réponses est obligatoire.

À l'issue de la formation, un certificat sera délivré. Celui-ci devra être présenté avant la clôture de la dernière session des vérifications administratives de la Finale de la Coupe de France des rallyes 2026.

La formation est disponible sur le site de la FFSA en cliquant sur le lien suivant :

<https://ffsa.sportef.com/Directory/Home.aspx?idPageData=15061352448>

Reconnaisances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.

Rallye :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.

Lors des vérifications techniques préliminaires :

1. Le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
2. Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation, dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,
- Dès la 2ème infraction : pénalités Conforme au règlement standard FFSA .

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité obligatoire et facultative (non rachetable) fera l'objet d'un additif au présent règlement qui sera publié avant le début des reconnaissances sur le site officiel de la Finale de la Coupe de France des rallyes 2026 :

<https://www.finaledesrallyes2026.com>

5.3P PRODUCTION D'IMAGES FFSA

UTILISATION, DIFFUSION ET EXPLOITATION DES IMAGES ENREGISTREES DURANT LES EPREUVES SPECIALES PAR LES CAMERAS EMBARQUEES

En application de l'article I) E) alinéa premier des Prescriptions Générales FFSA (édicte en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code du Sport), « Tous les droits de tournage et d'images animées relatifs à tout Championnat, Coupe ou Série de la FFSA sont dévolus à la FFSA. Ces droits pourront faire l'objet d'une cession à un ou plusieurs services de communication audiovisuelle ».

Le prestataire désigné par la FFSA procédera au montage du matériel d'enregistrement dans les voitures en présence d'un technicien habilité par l'équipe responsable de la voiture. Une installation s'effectuera avant le départ du rallye ou dans un parc d'assistance ou dans un parc fermé. Pour chaque étape, le choix des voitures dans lesquelles seront installées les caméras appartient au prestataire désigné par la FFSA. Le poids de cet équipement sera considéré comme faisant partie de celui de la voiture.

Les concurrents s'engagent ainsi :

- À laisser le prestataire désigné par la FFSA installer et récupérer le matériel d'enregistrement précité ;

- À laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter l'intégralité des images et voix qui pourraient être enregistrées avec le matériel d'enregistrement précité à bord de leur voiture durant les épreuves spéciales ;
- À fournir, à la demande de la FFSA, au prestataire désigné par la FFSA, l'intégralité des images et voix qui auraient été enregistrées durant les épreuves spéciales par une ou plusieurs caméra(s) privée(s) installée(s) à bord de leur voiture et à laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter lesdites images et voix. Sauf autorisation contraire, toutes les séquences issues desdites caméras sont destinées à un usage personnel et ne doivent pas être distribuées ou communiquées par quelque moyen que ce soit ;
- À renoncer à toute revendication liée à l'utilisation, la diffusion et l'exploitation de leur nom, de leur image ou de leur voix, telles que décrites au présent article, en particulier de nature financière.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

La Finale de la Coupe de France des Rallyes 2026 représente un parcours total de 356,75 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections

Il comporte 1 prologue P1 de 7km et 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 133,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} Étape d'une distance totale 114,55 km comportant 1 prologue de 7,00 km et 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 27,10 km d'ES :

- Prologue P1 : « La demoiselle » : 7,00 km ;
- ES n°1 : « Le Fossard » : 12,10 km ;
- ES n°2 : « Rupt de Bamont – Le Jole » : 15 km.

2^{ème} Étape d'une distance totale 242,20 km comportant 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 106,40 km d'ES :

- ES n°3 et n°6 : « Champée - Mailleronfaing » : 10,70 km ;
- ES n°4 et n°7 : « Le roulier – Les Granges Richard » : 15,00 km ;
- ES n°5 et n°8 : « La Grande Côte – Le Fiscal » : 27,50 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Parcours total : 356,75 km

Total de Liaisons : 216,25 km

Total d'ES (prologue inclus) : 140,50 km (39,38%)

PROLOGUE :

Une première section, dite "prologue", d'une seule ES sera organisée pour déterminer l'ordre des départs des concurrents.

Cette ES, numérotée P1 ne compte que pour repositionner les concurrents au départ de la section suivante. Les temps réalisés dans cette ES ne sont pas pris en compte pour l'établissement du classement final.

Toutefois les éventuelles pénalités routières infligées au cours du prologue seront prises en considération pour le classement.

Tout pilote qui ne termine pas la première section et/ou l'ES dite "prologue" sera classé dernier de sa classe sur la liste de départ de la section suivante. Une pénalité forfaitaire de 5' sera appliquée.

Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, leurs positions de départ seront choisies après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs. Le(s) pilote(s) sera (ont) considéré(s) comme ayant terminé ledit "prologue". A ce titre il(s) sera (ont) soumis aux mêmes règlements, dispositions, horaires, restrictions en matière d'assistance qui s'appliquent au rallye. Par ailleurs il(s) devra (ont) avoir soumis avec succès sa (leur) voiture au contrôle des commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour la 2ème section.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures cf. programme - horaires

Il y aura deux sessions du parcours ; cf. programme – horaires :

- l'une les samedi 10 et dimanche 10 octobre,
- l'autre les mercredi 14 et jeudi 15 octobre.

Les concurrents auront la possibilité de choisir l'une ou l'autre des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur. Le panachage est autorisé.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye

Une fiche de contrôle des reconnaissances sera remise à chaque équipage. Elle devra être présentée à chaque demande des organisateurs lors des reconnaissances et elle devra être rendue lors des vérifications administratives complémentaires ou au H-10 avant le départ du prologue. Cette fiche devra être remplie par l'équipage au départ et à l'arrivée de chaque ES en notant l'heure au stylo à bille. L'absence d'indication ou des indications raturées ou falsifiées lors d'un contrôle seront considérées comme une infraction aux reconnaissances et sanctionnées comme telle. (cf. (art. 6.2.7 du règlement standard des rallyes)

Des contrôles seront mis en place par les organisateurs. Les contrôleurs seront identifiés par des chasubles. Le refus de s'arrêter à l'un des contrôles sera considéré comme une fraude et sanctionné comme telle.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures seront équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Dans le but de protéger les bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse, les jours de reconnaissances et les jours de la course, des cordes seront protégées (séparateurs, bottes de paille ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.9P. Ouvriers

Les ouvriers ne sont pas autorisés pour la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2026.

7.3.17P. Nouveaux départ après abandon

Le nouveau départ après abandon n'est pas autorisé à la Finale de la Coupe France des Rallyes 2026.

SEANCE D'ESSAIS (SHAKEDOWN)

Une séance d'essais sera organisée le jeudi 15 octobre 2026, voir programme -horaires sur le secteur de REMIREMONT. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 150 €.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer seront celles appliquées en course. Les concurrents engagés à la séance d'essais devront s'y rendre obligatoirement avec leur voiture sur plateau remorque.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence.

Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et N° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique effectuera les vérifications techniques au complet, la voiture devra être en conformité pour prendre part à la Finale de la Coupe de France des rallyes. Si un concurrent venait à rencontrer un infortune lors de la séance d'essais, le véhicule devra refaire des vérifications techniques.

Toute séance d'essais privés est INTERDITE sur les routes empruntées par les épreuves spéciales de FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 et leurs abords, de l'année en cours de qualification. Toute infraction fera l'objet d'un rapport de l'organisateur au Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

9.1P. CLASSEMENT FINAL PILOTES

Les points marqués lors des rallyes qualificatifs servent uniquement pour la qualification à la Finale.

Le classement de la Coupe de France des Rallyes sera établi en fonction du classement général de la Finale.

Il sera établi :

- un classement général,
- un classement par groupe,
- un classement par classe.

Le premier équipage évoluant sur une voiture du groupe F-RC6 classé à l'issue de la Finale bénéficiera d'une dotation.

Le vainqueur de chaque groupe, comme défini à l'article 4.1 du règlement standard des Rallyes, sera proclamé "Vainqueur de la Coupe de France des Rallyes, Groupe".

A l'issue de la Finale, un diplôme sera adressé à chaque vainqueur de Classe.

9.2P. CLASSEMENT FEMININ

A l'issue de la Finale, un classement de la Coupe de France Féminine sera extrait du classement général, réservé exclusivement aux pilotes féminines.

9.3P. CLASSEMENT JUNIOR

A l'issue de la Finale, un classement de la Coupe de France Junior sera extrait du classement général, réservé exclusivement aux pilotes de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année en cours* évoluant sur une voiture à 2 roues motrices (hors RGT).

* Nota : on entend par année en cours l'année du début de la période qualificative.

9.4P. CLASSEMENT DES LIGUES DU SPORT AUTOMOBILE

Le classement final des Ligues sera établi en fonction du classement général de la Finale.

Une attribution de points, limitée aux 5 premiers équipages de chaque Ligue, sera faite comme ci-après :

Attribution des points suivant le classement par classe :

- 1^{er} 15 points
- 2^{ème} 12 points
- 3^{ème} 9 points
- 4^{ème} 7 points
- 5^{ème} 5 points

Si le nombre de partants dans une classe est inférieur à 3, l'attribution des points est la suivante :

- 1^{er} 5 points
- 2^{ème} 3 points

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages suivants bénéficieront d'une attention particulière durant la cérémonie de podium :

- Classement général : 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er}
- 1^{ère} féminine
- 1^{er} junior

Le vainqueur de la finale de la Coupe de France des Rallyes 2026 en F-RC6, engagé sur une Renault Clio F-RC6, bénéficiera d'un engagement à une épreuve de l'une des coupes de marque Alpine Racing inscrites au calendrier FFSA 2027.

Le vainqueur de la finale de la Coupe de France des Rallyes 2026 en F-RC6, engagé sur une voiture du groupe Stellantis (Peugeot, Opel ou Lancia), se verra offrir trois rallyes au sein de la Stellantis Motorsport Rally Cup (SMRC 4) en 2027.

Une dotation de 15 000 € sera attribuée par la FFSA aux 9 premières Ligues du Classement des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante, sous réserve qu'au moins 50 % des qualifiés des Ligues concernées soit présent à la Finale :

- 1^{er} 5 000 €
- 2^{ème} 3 500 €
- 3^{ème} 2 000 €

- 4^{ème} 1 500 €
- 5^{ème} 1 000 €
- 6^{ème} 500 €
- 7^{ème} 500 €
- 8^{ème} 500 €
- 9^{ème} 500 €

En cas d'ex aequo, la dotation sera partagée de manière équitable entre les ligues concernées.

L'organisateur récompensera tous les équipages classés (pilotes et copilotes) présents à la remise des prix par des coupes ou des trophées.